



**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**  
Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la  
Coopération intermunicipale : Axe Vitalisation

**Rapport annuel d'activités**  
**1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021**

Adopté par le Conseil de la MRC le 19 mai 2022

## **MISE EN CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a mis un outil financier à la disposition des MRC, dont celle de Rimouski-Neigette : le Fonds régions et ruralité (FRR), pour l'atteinte des objectifs visés par l'entente de vitalisation. Cette entente entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été signée le 14 juillet 2021. Ainsi, dans le cadre de l'entente du volet 4 du FRR– Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, une somme de 1 007 696\$ sur 5 ans sera investie par la MRC de Rimouski-Neigette grâce aux contributions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la MRC Rimouski-Neigette pour la revitalisation du territoire et particulièrement pour les municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique prélevé en 2018. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC la gestion d'une somme de 251 924 \$.

## **OBJECTIFS DE L'ENTENTE**

Les objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation sont les suivants :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, la MRC et les municipalités locales présentant ces défis ;
- Appuyer la réalisation de démarche et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la MRC ;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans : économique, social, touristique ou culturel.

Le présent rapport vise à présenter les activités réalisées grâce à cette entente pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

## **MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE**

Le 8 septembre 2021, le conseil de la MRC a procédé à la nomination des représentants pour siéger, en collaboration avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'habitation au comité de vitalisation.

Une première rencontre du comité s'est déroulée le 25 novembre 2021. L'objectif premier de cette rencontre consistait à brosser un portrait de la vision du comité de la revitalisation économique de la MRC de Rimouski-Neigette. Ces premiers échanges ont permis de mettre en place un plan de travail ayant pour but de faire ressortir des axes de vitalisation à prioriser.

## ÉTAT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

### VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

#### AXE VITALISATION

AU 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS	RÉEL 2021
Enveloppe reçue du FRR 2021-2022	201 539 \$
Contribution de la MRC (salaires et contributions de l'employeur)	1 776 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>203 315 \$</b>

---

\*Somme à recevoir du FRR 2021-2022 : 50 384 \$ pour le 2<sup>e</sup> versement (par suite du rapport d'activité à adopter par la MRC)

---

#### DÉPENSES ADMISSIBLES

Dépenses liées à la planification de projets	18 904 \$
Dépenses liées à la réalisation de projets	- \$
Frais d'administration	636 \$
<b>Total des dépenses admissibles</b>	<b>19 540 \$</b>

---

#### SOMMAIRE

Enveloppe financière disponible	203 315 \$
Dépenses admissibles	19 540 \$
<b>Fonds disponibles pour l'année subséquente</b>	<b>183 775 \$</b>

---

Le solde disponible de l'enveloppe 2021-2022 au montant de 183 775 \$ sera investi d'ici la fin de l'entente. La somme à recevoir de 50 384 \$ pour le deuxième versement sera également ajouté à la somme 183 775 \$ dès sa réception.

## DÉPENSES LIÉES À LA PLANIFICATION DE PROJETS

Le 4 octobre 2021, la MRC a procédé à l'embauche d'un agent de vitalisation qui a permis d'entreprendre la coordination d'une démarche de vitalisation. Le rôle de l'agent de vitalisation consiste en l'accompagnement du comité de vitalisation dans la réalisation des objectifs de l'entente. L'agent a également pour fonction d'appuyer les organismes et les entreprises du milieu dans la concrétisation de projets de revitalisation économique.

Description	Montant
Salaire et avantages sociaux de l'agent de vitalisation	18 904 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>18 904 \$</b>

## DÉPENSES LIÉES À LA RÉALISATION DE PROJETS

Pour l'année 2021-2022, aucune dépense liée à la réalisation de projets n'a été effectuée.

## DÉPENSES LIÉES AUX FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2021-2022, voici les dépenses liées aux frais d'administration de l'entente :

Description	Montant
Frais d'administration	636 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>636 \$</b>

## CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, la MRC de Rimouski-Neigette pourra mettre en œuvre des actions ou des projets dans plusieurs champs d'intervention qui relèvent de ses compétences.

Ce premier rapport d'activités 2021-2022 du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, de la MRC de Rimouski-Neigette a été présenté et adopté par le conseil des maires le

19 mai 2022, document qui est disponible pour les citoyens et citoyennes notamment par l'entremise du site Internet de la MRC <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/>.